



Assemblée générale

Distr. générale
23 mars 2000
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Reprise de la session d'organisation

27-31 mars 2000

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour provisoire de la première session de fond du Comité préparatoire

Organisation du secrétariat de coordination

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale, au paragraphe 17 de sa résolution 54/196, en date du 22 décembre 1999, priait le Secrétaire général, agissant en étroite consultation avec tous les États Membres, de mettre à la disposition du Comité préparatoire et de la Réunion intergouvernementale de haut niveau un secrétariat qui soit à la mesure de l'événement et doté de moyens suffisants, notamment sur le plan des effectifs; l'invitait à étudier, en consultation avec toutes les parties prenantes institutionnelles concernées, la possibilité d'affecter à ce secrétariat du personnel de celles-ci, selon les besoins; et le priait de présenter des propositions sur la question au Comité préparatoire, à la reprise de sa session d'organisation, conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité préparatoire trouvera dans la présente note des informations en complément de celles figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Consultations sur les modalités possibles de participation de toutes les parties prenantes concernées aux préparatifs de fond et à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental » (A/AC.257/1).

2. Dans ce rapport, le Secrétaire général informait le Comité préparatoire qu'il entendait créer un secrétariat central autonome sous l'autorité du Secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales. Ce secrétariat jouerait principalement le rôle d'organe de coordination des travaux de fond menés à l'appui du Comité préparatoire et de la réunion finale, notamment des apports des groupes de travail thématiques ainsi que des divers arrangements qui seraient pris pour assurer la participation de toutes les parties concernées. Les activités d'appui comprendraient donc

* A/AC.257/3/Rev.1.

non seulement l'offre de personnel et d'autres ressources au secrétariat central mais aussi différents apports et un appui aux processus décentralisés.

3. Un secrétariat de coordination a donc été créé au sein du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Il a été doté du personnel de base prélevé sur les ressources allouées aux sous-programmes prévus au programme « Affaires économiques et sociales ».

4. Des discussions concernant le détachement de personnel de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), les fonds et programmes des Nations Unies et la Banque mondiale ont été entamées. Des discussions auront également lieu avec d'autres institutions multilatérales. Pour ce qui concerne le personnel provenant de l'Organisation des Nations Unies, les détachements s'effectueront conformément aux règles et procédures concernant le personnel. Pour les détachements de la Banque mondiale et autres organes, les coûts afférents au personnel seront à la charge de l'organisation d'origine.
